

Séance du Conseil de Ville
du 18 mars 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 03 / 2002

1. Appel
2. Procès-verbal no 02/02 (1^{ère} partie)
3. Questions orales
4. Rapport de la Commission de revalorisation du Conseil de Ville
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Fazra ALIC;
 - Mme Zöhre ASLAN;
 - M. Ramë MORINA, de son épouse Violeta MORINA-TAJAJ, et leurs enfants Ilirian, Martina et Rudina
6. Développement du postulat 4.02/02 – "Pouvoirs locaux et démocratie participative : quelles possibilités à Delémont ?", CS•POP, M. Pierluigi Fedele
7. Développement de l'interpellation 3.01/02 – "SSRD : Quelle solution à long terme ?", PS, M. Michel Hirtzlin
8. Réponse à la motion 5.13/01 – "rationalisation du ramassage des sacs à ordures ménagères", PLR, M. Marc Voelke
9. Réponse au postulat 4.12/01 – "Tags et graffitis : on efface tout ...", PS, M. Pierre Tschopp

1. APPEL

46 membres sont présents

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Francesco Prudente, M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, André Burri, Vincent Chételat (PS), Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Odile Montavon, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Philippe Rais, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Christian Silvant, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Alain Steger, Germain Tirole, Marc Voelke, Alain Voirol, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Ackermann est remplacé par M. François Rime
M. José Bernal est remplacé par Mme Andrée Stadelmann
M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm
M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Patrice Wannier
M. Philippe Comte est remplacé par M. Romain Godinat
M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Georges Pélégry
M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane Mertenat

Sont excusés

Mme Marie-Antoinette Charmillot
M. Max Goetschmann
M. Jean Morgenthaler
Mme Régine Ramseier
M. Pierre Tschopp

Conseil communal

Mme Renée Sorg

Mme la Présidente salue Mme Yvonne Plumey, conseillère de Ville suppléante PDC-JDC, qui remplace Mme Andrée Broquet démissionnaire.

2. PROCES-VERBAL NO 02/02 (1^{ère} PARTIE)

DECISION : Le procès-verbal 02/02 (1^{ère} partie) est approuvé à la majorité évidente.

3. QUESTIONS ORALES

Mme Odile Montavon, CS•POP : le Parlement cantonal a voté un décret pour encourager la prise de la retraite anticipée. Certaines communes, notamment Porrentruy affiliée à la Caisse de pensions de l'Etat, a introduit un tel système. Moutier en étudie la possibilité.

Le Conseil communal a-t-il déjà étudié cette possibilité pour les affiliés au FRED ?

Mme Madeleine Amgwerd, en l'absence momentanée du Maire, répond que des calculs sommaires ont été élaborés par le Service du personnel. Ces calculs, actuellement affinés par l'actuaire du FRED, démontrent que l'opération serait financièrement très lourde pour la Ville. Le Conseil communal sera saisi de cette question dans le courant du 1^{er} semestre 2002.

Mme Odile Montavon est partiellement satisfaite.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, se rapportant à la récente mise au concours de plusieurs postes au sein de l'administration communale, demande pourquoi le taux d'occupation pour le poste d'informaticien était précisé à 100%, alors que le Conseil de Ville, lors de la création du poste, avait évoqué la possibilité de temps partiel.

De plus, M. Fedele a remarqué que l'entrée en fonction était fixée au 1^{er} avril, alors que le délai de postulation était fixé au 24 mars. Cela signifierait-il que pour certains postes, le fonctionnaire est déjà prévu et que la mise au concours ne répond qu'à une obligation ?

Mme Madeleine Amgwerd précise que le poste d'informaticien représente une fonction à 100%. Toutefois, une décision de partage de poste pourrait intervenir au vu des candidatures.

S'agissant des délais, la date du 1^{er} avril est indicative.

Mme Patricia Cattin, en ce qui concerne le poste de ludothécaire, précise que la mise au concours représente la fonction à mi-temps. En effet, deux collaboratrices de la ludothèque ont émis le vœu d'augmenter chacune leur taux d'occupation de 25%.

En ce qui concerne l'entrée en fonction au 1^{er} avril, Mme Cattin précise qu'elle était suivie des termes « ou date à convenir ».

M. Pierluigi Fedele est partiellement satisfait.

Mme Béatrice Müller, PCSI, se réjouit de la récente acceptation par le Conseil de Ville de la motion concernant une place de jeu au cœur de Delémont. En ce qui concerne l'entretien des places communales, Mme Müller souhaite en connaître la fréquence et cite en exemple la place « Sur-le-Merger » qui a été, durant plusieurs mois, dans un triste état.

M. Jean-Paul Miserez répond que les places de jeux sont régulièrement entretenues et que les installations font l'objet de réparations régulières, au printemps, comme c'est le cas actuellement.

En effet, avant la mauvaise saison, les jeux de plein air sont repris au dépôt des travaux publics pour y être repeints, notamment.

En ce qui concerne les dégradations, il donne l'exemple de la place de jeu « Sur-le-Merger » où la voirie a constaté que du gravier avait été volé.

Il regrette l'augmentation du vandalisme en ville de Delémont en indiquant que dans les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche dernier, une cinquantaine de grilles d'égouts avaient été déplacées, ce qui peut représenter des dangers non négligeables.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

4. **RAPPORT DE LA COMMISSION DE REVALORISATION DU CONSEIL DE VILLE**

Mme la Présidente rappelle que c'est à la suite d'une motion interne, déposée par le PCSI, que la commission « revalorisation du Conseil de Ville » a été mise sur pied. Le Bureau du Conseil de Ville a reçu le rapport de celle-ci en décembre 2001.

Mme la Présidente remercie les membres de la commission du travail important accompli en précisant que le Législatif aura à se prononcer sur l'aspect technique d'une part et sur le principe d'une création de commission de révision du règlement du Conseil de Ville, d'autre part.

I. Favoriser l'intérêt du public au débat du Conseil de Ville – publicité - archivage

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, fait remarquer que les propositions de la Commission sont bien minces. Il lui paraît évident que les journalistes se doivent de rendre compte des activités du Conseil de Ville le plus fidèlement possible, tant pour les lecteurs que pour les auditeurs. A son avis, la place que les médias donnent aux travaux des différents Législatifs du canton est à l'image du respect qu'ils ont pour les institutions démocratiques. Se pose ici la question fondamentale de qualité et d'éthique journalistique. Elle souligne qu'il y a des journalistes qui s'intéressent à la chose publique, avec le souci de transmettre à ce sujet une information correcte, complète et de qualité, en respect de l'actualité.

S'agissant du détail des débats, Mme Schindelholz est d'avis que ceux-ci doivent être à disposition des élus et des citoyens. Si la formule d'un journal des débats lui paraît excessive, compte tenu des procès-verbaux du Législatif qui lui paraissent succincts, elle est favorable à la mise à disposition d'une version « mot à mot ». En effet, tout politicien doit assumer ses propos et tout citoyen a le droit d'en connaître la teneur. C'est la raison pour laquelle CS•POP soutient la proposition qui figure au point 1.4, relative à la consultation du mot à mot.

M. Hubert Crevoisier, PLR, apprécie le travail accompli par la commission et se déclare d'accord avec la procédure proposée, à savoir, un débat sur l'aspect technique et le principe de la création d'une commission de révision.

En ce qui concerne la proposition de mettre à disposition le mot à mot des séances durant quatre ans, M. Crevoisier la juge superflue étant donné que la bande magnétique est conservée jusqu'à l'acceptation du procès-verbal par le Conseil de Ville, ce qui lui paraît suffisant.

M. Christophe Schaffter, CS•POP, auteur de la proposition précitée, ne remet pas en cause la valeur du procès-verbal.

Il souligne que sa demande n'exige aucun travail supplémentaire puisque les débats sont déjà retranscrits actuellement dans leur intégralité. Il souligne que cette pratique n'est pas une innovation puisqu'elle existe ailleurs. Il s'agit simplement d'offrir la possibilité de consulter, dans le détail, des débats antérieurs. De plus, cette manière de faire valorisera un travail qui passe actuellement inaperçu.

M. Gérard Wicht, PCSI, rapporte que cette proposition a déjà été largement débattue au sein de la commission et relève que ce sont les apprentis de la Municipalité qui tapent le mot à mot.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, demande si la mise à disposition du mot à mot représente un travail supplémentaire.

Mme Edith Cuttat Gyger, secrétaire communale, précise que le mot à mot est dactylographié actuellement par les apprentis de l'Administration communale, selon un système de tournus. Il sert de base à l'élaboration du procès-verbal.

DECISION 1 : le point 1.1 – Publicité face à ce qui se passe - est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION 2 : le point 1.2 – Des questions orales rapportées fidèlement - est accepté à la majorité évidente, avec 5 avis contraires.

DECISION 3 : le point 1.3 – La presse moins isolée - est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION 4 : le point 1.4 – La discussion reprise à la source – archivage - est refusé par 19 voix contre 17.

II. La salle du Conseil de Ville et ses moyens techniques

M. Raffaele Scarciglia, PS, ne combat pas l'entrée en matière mais demande que les propositions 2.1 à 2.5 soient votées globalement.

M. Jean-François Rossel, PS, souhaite qu'une étude soit faite s'agissant de la possibilité d'utiliser la future salle du Parlement jurassien, qui sera aménagée dans l'ancienne salle du tribunal de Delémont, située à quelques dizaines de mètres de l'Hôtel de Ville.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, est d'avis que l'aménagement de la salle du Conseil de Ville doit être confiée à des professionnels, tels qu'architectes d'intérieur. C'est la raison pour laquelle il fait cette proposition en demandant à l'Exécutif d'établir un mandat clair.

M. Anselme Voirol, id, revenant à l'intervention de M. Rossel, précise que la question d'utiliser la salle du Parlement jurassien a également été évoquée au sein de la commission. Si celle-ci n'a pas retenu cette éventualité, c'est pour une question d'identité. La salle du Parlement doit restée cantonale et il paraît opportun que la Ville ait sa propre salle pour les débats du Législatif.

DECISION 5 : la proposition de M. Raffaele Scarciglia de voter en bloc les propositions 2.1 à 2.5 qui concernent l'Urbanisme est acceptée par 36 voix.

DECISION 6 : la proposition de M. Jean-François Rossel d'étudier la possibilité d'utiliser la future salle du Parlement jurassien est acceptée par 21 voix contre 13.

DECISION 7 : la proposition de M. Giuseppe Natale de confier l'aménagement de la salle à des spécialistes est refusée par 31 voix contre 9.

DECISION FINALE : le point 2 du rapport de la commission est accepté par 26 voix contre 1.

III. Se faire une juste opinion – fonctionnement et règlement

IV. Démocratiser encore plus le débat

V. La reconnaissance des conseillers de Ville

M. Gérard Wicht, PCSI, regrette que le président de la Commission de revalorisation du Conseil de Ville, M. Damien Christe, n'ait pas été disponible ce soir pour la présentation du rapport. Il déplore que la proposition de M. Schaffter ait été écartée et pense que la future commission de révision du règlement du Conseil de Ville aurait dû en être saisie.

DECISION FINALE : la création d'une commission de révision du règlement du Conseil de Ville est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :

Mme Fazra ALIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Fazra ALIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Zöhre ASLAN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Zöhre ASLAN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

M. Ramë MORINA, de son épouse Violeta MORINA-TAJAJ, et leurs enfants Ilirian, Martina et Rudina

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Ramë MORINA, de son épouse Violeta MORINA-TAJAJ, et leurs enfants Ilirian, Martina et Rudina, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

6. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/02 – “POUVOIRS LOCAUX ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : QUELLES POSSIBILITES A DELEMONT ?”, CS·POP, M. PIERLUIGI FEDELE

Mme Madeleine Amgwerd, en l'absence momentanée du Maire, demande que ce point soit repris en fin de séance.

DECISION : la proposition de reporter ce point en fin de séance est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/02 – “SSRD : QUELLE SOLUTION A LONG TERME ?”, PS, M. MICHEL HIRTZLIN

M. Michel Hirtzlin, PS, rappelle que le Service social régional Delémont (SSRD) a été fondé en octobre 1993.

A son avis, le récent article paru dans la presse locale est édifiant s'agissant de la situation difficile que traverse actuellement le SSRD et, de plus, il traduit un problème de longue date. Le SSRD est l'un des trois services sociaux régionaux du canton du Jura, avec Porrentruy et Le Noirmont. M. Hirtzlin rappelle que le but de cette régionalisation était d'optimiser qualitativement les prestations et, parallèlement, d'en réduire les coûts par une assistance efficace et ciblée. Il rappelle que la mise en place des services régionaux s'est effectuée en deux phases, à savoir une participation communale fixée à 20% et une péréquation financière cantonale de 60% et de 40% pour les communes, sur les 80% restants et ce, jusqu'au 31 décembre 2001. La Commission de gestion, composée de représentants politiques et présidée actuellement par M. Rémy Meury, était le relais entre la direction du SSRD et le service cantonal.

Dès le 1^{er} juillet 2002, un conseil de gestion remplacera la commission actuelle.

Du point de vue légal, M. Hirtzlin rappelle qu'au 1^{er} janvier 2002, la nouvelle loi sur l'action sociale est entrée en vigueur. Pour la majorité des utilisateurs, celle-ci est jugée bonne mais elle génère des activités administratives nettement plus importantes que par le passé. Elle nécessite donc plus de moyens.

M. Hirtzlin précise encore le nombre de postes que représente le personnel du SSRD en soulignant que dans les trois dernières années, sur un effectif de 22 personnes, 11 ont quitté le service, sans avoir forcément un nouvel emploi. Les congés de maladie pour cause de dépression se succèdent. A ce sujet, il indique que les assistants sociaux avaient, en

2001, une moyenne de 116 dossiers à gérer. 490 d'entre eux étaient encore ouverts au 1^{er} janvier 2002 et les nouvelles demandes ne cessent d'affluer. Il en est de même pour les tuteurs. M. Hirtzlin rapporte que pour l'ensemble du personnel, 1500 heures supplémentaires sont enregistrées et 110 jours de vacances n'ont pas pu être pris, ce qui représentent 57 semaines.

A son avis, la structure actuelle permet seulement de gérer des situations de crises, ce qui est regrettable. Il appartient aux élus, du Législatif et de l'Exécutif, de réagir en soutenant, par exemple, la demande de création de postes supplémentaires.

Cet engagement permettrait de rétablir la situation du SSRD en vue de respecter non seulement les exigences de la loi sur l'action sociale mais surtout les exigences morales envers des personnes dans le besoin.

Ainsi, au vu de ce qui précède, M. Hirtzlin se pose les questions suivantes :

- quelles sont les incidences du fonctionnement actuel et à venir du SSRD sur le service communal ?
- la délégation de pouvoir en matière sociale resterait-elle judicieuse si le canton refusait la requête en cours ?
- quelles sont les craintes du Conseil communal en perdant la maîtrise de sa politique sociale au profit d'une institution chancelante ?
- le Conseil communal a-t-il l'intention de soutenir officiellement la requête du SSRD auprès du canton ?

M. Rémy Meury, en réponse à M. Hirtzlin, confirme les difficultés que rencontre actuellement le Service régional de Delémont.

En ce qui concerne le personnel, il précise qu'il existe trois secteurs, à savoir, le secteur administratif, le secteur social et le secteur tutélaire. Ce personnel est dirigé par un directeur et, en prenant l'exemple de l'élaboration du budget, M. Meury démontre les difficultés de fonctionnement ci-après.

En rappelant que la Commission de gestion du SSRD est considérée comme l'employeur, il insiste sur le fait que celle-ci n'a aucun pouvoir de décision financière. Toutefois, elle élabore le budget, à l'attention de l'Assemblée des délégués. Après acceptation de celui-ci, l'Assemblée des délégués le transmet au Service de l'action sociale, opération qui doit être faite jusqu'au 15 juin de chaque année. Ensuite, le Service de l'action sociale adopte ou refuse ce budget et le présente au Gouvernement cantonal qui le transmet ensuite au Parlement. M. Meury souligne la complexité de ce processus en indiquant, que jusqu'à fin juin 2002, cette complexité sera encore accrue, puisqu'un conseil de gestion devra être mis en place pour remplacer la Commission de gestion.

En ce qui concerne le directeur du SSRD, M. Meury confirme son prochain départ mais regrette qu'il ait été annoncé. Il reconnaît l'existence d'un problème de communication entre le personnel et la Commission de gestion et rapporte que, lors de l'élaboration du budget 2002, le directeur du SSRD et le président de la Commission du personnel ont, par trois fois, précisé qu'ils n'avaient aucune revendication à formuler en matière de personnel.

Or, en décembre 2001, au vu de la situation extrêmement difficile, la Commission de gestion a demandé un rapport précis et un certain nombre de statistiques, à la suite de quoi une demande de création de 4,15 postes pour les trois secteurs a été faite.

En ce qui concerne la situation du personnel, M. Meury confirme les chiffres donnés par M. Hirtzlin, en soulignant que Delémont a été touchée par une augmentation de chômage, contrairement aux deux autres districts. En ce qui concerne les départs des personnes du secteur social, elles ont été remplacées par des administratifs, ce qui pourrait poser certains problèmes.

Au vu du nombre de dossiers, M. Meury rapporte que plus aucun mandat tutélaire n'a été attribué depuis trois mois, faute de disponibilité. Ainsi, les décisions d'attribution sont suspendues, ce qui est grave. La Ville est particulièrement inquiète à ce sujet, puisque les postes vacants concernent Delémont. Ceux-ci ayant été attribués à du personnel administratif, Delémont s'inquiète de voir que les budgets et les suivis sociaux qui la

concerne ne soient pas assurés par des professionnels. Pour preuve, M. Meury cite que des erreurs se manifestent parfois, alors qu'elles n'apparaissent jamais dans le passé, ce qui pourrait se traduire par une perte financière pour la Ville.

Il rappelle que Delémont avait joué la carte de la solidarité envers les autres communes du district, qui n'avaient aucune structure, afin de mettre sur pied un service social régional. Depuis sa création, des processus de travail ont été mis en place qui doivent être revus avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, posant ainsi des problèmes organisationnels.

Au niveau de la délégation de compétence, M. Meury précise qu'elle ne s'éteindra pas automatiquement pour Delémont et Porrentruy à fin 2004. En effet, une évaluation est en cours pour les deux villes et un bilan sera effectué fin 2004.

Actuellement, M. Meury souligne qu'il faudrait procéder à des ajustements qui seraient souhaitables puisque la nouvelle loi est en vigueur, mais qui sont impossibles du fait que le Service social régional a toujours les mêmes structures et le même statut.

Du point de vue des dossiers gérés par le SSRD, ceux de Delémont représentent 60% de l'ensemble du district. De l'avis de M. Meury, il n'est pas possible de gérer la Ville comme une autre localité qui n'a que quelques dossiers d'aide sociale, voire pas du tout.

Si Delémont arrive à 60% des dossiers en cours, M. Meury est d'avis que l'anonymat que peuvent trouver les bénéficiaires à Delémont est un attrait non négligeable, ainsi que le service de proximité.

En ce qui concerne la délégation, M. Meury rappelle que la Ville, estimant ce point important, s'est battue pour obtenir une délégation s'agissant des décisions d'octroi d'aide sociale. Il souligne que dans la politique sociale de la Ville, se trouvent d'autres aspects, notamment la politique du logement, la politique d'intégration des étrangers, etc.

Finalement, M. Meury pense que le Conseil communal soutiendra vraisemblablement la démarche visant à créer des postes au sein du SSRD en soulignant que l'interpellation de ce soir a été utile dans ce dossier, puisqu'elle prouve l'inquiétude du Législatif également.

M. Michel Hirtzlin, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée à la majorité évidente.

M. Denis Hostettler, PLR, déclare ne jamais avoir rien vu d'aussi complexe. Pour lui, il est clair qu'une structure aussi compliquée ne peut fonctionner. Quant à l'apport de personnel supplémentaire, il n'est pas certain qu'il résoudra le problème, puisqu'il s'agit d'un problème d'organisation.

M. Rémy Meury espère que la situation s'éclaircira à partir du 1^{er} juillet 2002, lorsque les Services sociaux régionaux seront cantonalisés avec un statut similaire à celui des offices régionaux de placement. En effet, au niveau de la hiérarchie, le Conseil de gestion dépendra de la Commission des affaires sociales, ce qui devrait alléger l'organisation. M. Meury espère aussi qu'il y aura de meilleures bases entre les trois services sociaux régionaux permettant d'améliorer le fonctionnement.

M. Michel Hirtzlin est satisfait.

8. REPONSE A LA MOTION 5.13/01 – "RATIONALISATION DU RAMASSAGE DES SACS A ORDURES MENAGERES". PLR. M. MARC VOELKE

M. Jean-Paul Miserez, en précisant qu'il s'agit d'un processus à moyen terme, indique que la motion est en partie réalisée. Il présente des plans où sont indiqués les emplacements de dépôts actuels d'ordures et souligne que depuis trois ans, 25 nouveaux emplacements ont été créés en bout de rues pour des containers. Actuellement, il y a plus de 80 containers en Ville de Delémont et 23 nouveaux emplacements ont été définis. Si ce système donne satisfaction, il génère certains inconvénients, notamment du bruit et des odeurs, et les particuliers ne souhaitent pas forcément que le container soit placé devant chez eux.

Dans le dernier D'lem Info, une invitation à la population a été faite, s'agissant de regrouper les sacs à ordures. Les Travaux publics poursuivront leurs efforts dans ce sens.

**9. REPONSE AU POSTULAT 4.12/01 – “TAGS ET GRAFFITIS : ON EFFACE TOUT ...”,
PS, M. PIERRE TSCHOPP**

M. Jean-Paul Miserez indique qu'un inventaire des tags à Delémont a été fait. Ainsi, 81 emplacements sites ou lieux ont été répertoriés, dont 35 concernent des propriétés communales et 46 des privés ou d'autres collectivités.

Les peintres de la Ville ont été réunis pour négocier des prix forfaitaires de réparation qui oscillent entre 200.-- et 900.-- francs, selon la grandeur des tags.

Ainsi, lorsqu'un nouveau tag sera découvert, les Travaux publics adresseront une lettre au propriétaire en invitant celui-ci à porter plainte et en lui transmettant la liste des peintres, pour réparation.

En ce qui concerne les propriétés communales, une fois l'offre parvenue aux Travaux publics, M. Miserez présentera une demande de crédit au Législatif.

**6. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/02 – “POUVOIRS LOCAUX ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : QUELLES POSSIBILITES A DELEMONT ?”,
CS·POP, M. PIERLUIGI FEDELE**

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, constate que la démocratie souffre d'une crise importante qui n'est pas une réalité typiquement delémontaine ou jurassienne. CS•POP souhaite ainsi permettre un débat sur le sujet.

En ce qui concerne le texte du postulat, M. Fedele précise qu'il s'agit d'une simple énumération. Le postulat ne vise qu'à un élargissement de la démocratie participative. En effet, les citoyens s'impliquent de moins en moins en politique, ce qui est regrettable. Il faut éviter une concentration toujours plus forte des pouvoirs dans les mains d'une minorité de personnes.

M. le Maire, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat. Toutefois, le Conseil communal n'entend pas revenir sur un choix qui a été fait il y a trois ans, en l'occurrence la suppression de l'approbation du budget communal par le corps électoral en faveur du Législatif. En effet, lors de la dernière votation sur le sujet, la participation n'avait pas atteint 7%.

M. Marc Voelke, PLR, refuse ce postulat en rappelant que les membres du Législatif sont élus par le corps électoral. Les conseillers de Ville représentent ainsi proportionnellement toutes les tendances des partis politiques.

En ce qui concerne les électeurs qui contesteraient une décision du Conseil de Ville, M. Voelke rappelle l'existence du droit de référendum, moyennant un peu plus de 400 signatures. Il souligne également l'existence du droit d'initiative. A son avis, si une personne ou un groupe de personnes estime qu'une action devrait être entreprise dans un domaine particulier, il lui appartient de s'approcher d'un membre du Législatif ou de l'Exécutif. Cette situation se produit d'ailleurs régulièrement.

En ce qui concerne l'idée de soumettre le budget communal au corps électoral, M. Voelke soutient l'avis du Maire.

Il ne voit pas l'utilité de la création de conseils de quartiers en rappelant qu'il est difficile de trouver des candidats aux élections ou des membres de commissions. A son avis, il serait plus efficace de motiver les citoyens en leur faisant prendre conscience des droits et des possibilités existants au sein d'un système démocratique. Contrairement à M. Fedele, M. Voelke est d'avis que le système actuel offre suffisamment de possibilités aux citoyens, sans en rajouter, au risque d'alourdir encore le système.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, répète que les points soulevés dans son postulat ne sont que des propositions, réalisées dans d'autres villes.

Il se déclare surpris de la conception que M. Voelke a de la démocratie qui ne prend en compte que les débats qui se déroulent au sein du Conseil de Ville.

Pour M. Fedele, l'élargissement de la démocratie doit se faire via les politiques qui mettent en place des processus d'élargissement de celle-ci, ce qui favorise le débat dans les conseils de quartier, notamment. M. Fedele souhaite que des processus légers soient mis en place, contrairement au processus de référendum que les citoyens jugent plutôt lourd.

DECISION : le postulat 4.02/02 – « Pouvoirs locaux et démocratie participative : Quelles possibilités à Delémont » est refusé par 25 voix contre 18.

Ont été déposés: - 2 postulats

La séance est levée à 20 heures 45

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Marie-Anne Rebetez

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 mars 2002